Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260322-D0272026-DE

Délibération n° 027-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 16h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Didier GOUBIL, Le Maire

Date de la convocation : 17 mars 2026

Présents : M. GOUBIL Didier - MME TANGUY Nicole - M GUELLAFF Philippe - Mme MOISAN Viviane – M ROLLAND Rémi – MME CORVEST Odile - MME LE DAIN Gwenn – M DINASQUET Mathieu – MME BELEC Déborah – M DIRAISON Erwann – MME BERTHAULT Floriane — M GRANNEC Antoine – MME GLOU Eloïse — MME HAMARD Angélique - M HUITOREL Goulven – MME JUSSEAUME Marie – M LE BOURG Vincent – MME LE MANACH Laurence – M PROTHON Etienne – M TALLEC Patrick — M TOUATI Jimmy.

Absents excusés : M GELARD Pierre-Baptiste – MME LE MOAL Nathalie

Monsieur Pierre-Baptiste GELARD donne procuration à Madame Gwenn LE GALL
Madame Nathalie LE MOAL donne procuration à Madame Odile CORVEST

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 21 Nb de votants : 23

OBJET : DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DU SYNDICAT DU STANGER

Le Maire informe l'assemblée que le syndicat du stanger est un syndicat de production d'eau dont la commune de Poullaouen est membre.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner parmi les conseillers municipaux 2 délégué titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Syndicat du Stanger.

Didier GOUBIL et Patrick TALLEC se portent candidats en tant que délégués titulaires pour siéger au Syndicat du Stanger.
Philippe GUELLAFF et Etienne PROTHON se portent candidats en tant que délégués suppléants pour siéger au Syndicat du Stanger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Proclame Didier GOUBIL et Patrick TALLEC comme délégués titulaires pour siéger au Syndicat du stanger,
- Proclame Philippe GUELLAFF et Etienne PROTHON comme délégués suppléants pour siéger au Syndicat du stanger.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN
29 (Finistère)